

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Bulletin du PRC PPTTE et du PRC CPE



Numéro 32, 3^e trimestre 2007

Analyse et stratégie de désendettement des PPTTE

5 ^{ème} séminaire interrégional : coopération plus étroite entre le PRC et les IBW	2
PALOP : Formation des formateurs et élaboration de politiques au Mozambique	3
Efficacité de l'aide : Nécessité de meilleurs indicateurs, l'aide non OCDE étant souvent très efficace	4
Les ateliers régionaux progressent en Bolivie	6
La culture de la dette publique dans la Zone Franc	7
Réglementation générale de la dette régionale	8
Activités récentes et à venir du PRC PPTTE	10
Questions techniques sur l'allègement de la dette	16

Flux de capitaux privés étrangers

Mécanismes de notification hors enquête pour les CPE	12
Établir un partenariat avec le secteur privé	13
Actualisation des activités du PRC CPE	15

5^{ÈME} SÉMINAIRE INTERRÉGIONAL: COOPÉRATION PLUS ÉTROITE ENTRE LE PRC ET LES IBW

Le cinquième séminaire interrégional du PRC PPTE organisé à Londres du 3 au 6 septembre était centré sur les initiatives en cours visant le renforcement des stratégies de la dette dans les PPTE par le PRC PPTE et les institutions de Bretton Woods. Sa principale conclusion consistait à demander aux institutions de Bretton Woods de s'inspirer des résultats obtenus sous le PRC et de travailler en étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre du PRC lors de l'exécution de leurs nouvelles initiatives.

Le séminaire a accueilli 51 responsables gouvernementaux des PPTE ayant rang de directeur, actuellement en charge de la gestion de la dette et des nouvelles aides - ainsi que des représentants des partenaires de mise en œuvre du PRC. Le deuxième jour, les institutions de Bretton Woods ont présenté trois aspects de leur étude de la stratégie de la dette : le Cadre de Viabilité de la Dette des pays à faible revenu (CVD) ; l'appui lors de la conception des Stratégies de la dette à moyen terme (SDMT) pilotées par les États et l'Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA) de la Banque mondiale.

En ce qui concerne le CVD des pays à faible revenu, les PPTE ont formulé les suggestions suivantes :

- La production d'un matériel de formation et d'un manuel technique complets et la formation au niveau national à travers des événements organisés dans le cadre du PRC.
- Une participation tripartite sans réserve aux calculs du CVD et à la sensibilisation des décideurs politiques afin de garantir la maîtrise des implications politiques du CVD.
- La traduction de tous les outils, modèles et analyses des pays en français, en portugais et en espagnol, puis les mettre en ligne sur les sites Internet des IBW.
- L'élaboration d'une simulation d'options de financement tel que l'a fait le PRC (notamment les repères pour la dette intérieure afin d'éviter une dette intérieure excessive, l'impact de l'amélioration de l'efficacité de la dette, la dette du secteur privé, les passifs éventuels et la dette régionale) pour que le CVD soit plus utile pour la gestion de la dette que pour l'évaluation de la soutenabilité du budget et de la balance des paiements.
- Un appui accru aux PPTE en matière de prévisions macro (de préférence par le biais des partenaires de mise en œuvre) et l'apport du CVD en tant qu'outils de programmation financière afin de faciliter l'élaboration des scénarios économiques de rechange complets
- Un maximum de réalisme lors des projections de la dette (notamment pour la non-participation des

créanciers à l'initiative PPTE) et l'adaptation des projections macro en vue d'une accélération de croissance dans le but d'atteindre les ODM.

- La production de directives publiques sur les restrictions en matière de concessionnalité et les plafonds de VA (qui viennent juste d'être introduits au Rwanda) et pour éviter que les créanciers utilisent les seuils du CVD comme plafonds.
- L'appui au PPTE pour les questions relatives aux informations, notamment en établissant des relations automatiques entre le CS-DRMS, SYGADE et Debt Pro d'une part et l'outil du CVD d'autre part.

En ce qui concerne les **SDMT**, les pays PPTE ont demandé que les IBW adoptent urgemment les mesures suivantes :

- maximiser la pertinence des directives relatives à la stratégie, au cadre et aux panoplies d'outils pour les pays qui ont un accès limité aux marchés mondiaux des capitaux afin de garantir l'adhésion des leaders politiques et du personnel technique
- prendre en compte l'analyse de la restructuration de la dette intérieure existante et de l'impact de la politique de la dette intérieure sur les marchés financiers locaux, comme c'est déjà cas sous le PRC ;
- analyser comme un risque majeur pour les pays à faible revenu l'instabilité et le peu d'efficacité de la dette extérieure
- examiner au-delà du coût et du risque pour évaluer sur quelle base les pays à faible revenu doivent choisir les sources de financement et les instruments (notamment les nouveaux bailleurs de fonds), en se fondant sur la méthodologie du PRC.
- aider les pays à concevoir des cheminements permettant d'accroître progressivement l'accès au marché et les emprunts non-concessionnels, notamment l'impact des notations du crédit.
- éviter les outils compliqués peu efficaces comme les cadres de gestion de l'actif et du passif ou une analyse très détaillée du risque de change et du taux d'intérêt.
- s'assurer que l'assistance prévue au bénéfice de 4 à 6 pays par an renforce les capacités en la fournissant par le biais des ateliers du PRC (avec la participation et le contrôle-qualité des IBW).

En ce qui concerne le **DeMPA**, les États ont formulé les suggestions suivantes :

- Faire de la stratégie de la dette un critère pertinent pour les pays à faible revenu qui ont un accès limité au marché, en harmonie avec les outils du PRC, en mettant l'accent sur l'analyse de la viabilité de la dette, la mobilisation des nouveaux financements extérieurs, les risques liés aux chocs macro, l'instabilité et l'inefficacité de l'aide et l'impact de la dette intérieure sur le développement du secteur financier. Suivant la formulation actuelle, même les pays qui disposent des stratégies de la dette complètes

correspondant à leurs besoins enregistrent un D (la plus mauvaise performance) pour le DeMPA ; cela reflète la pertinence approximative de l'outil par rapport à leurs besoins, et non une faible capacité.

- Rendre tous les critères objectivement mesurables et établir clairement le lien avec les meilleures références en matière de meilleures pratiques.
- Resserrer les définitions de plusieurs critères et les tester avec les gestionnaires de la dette dans les pays à faible revenu avant qu'ils ne soient finalisés afin de s'assurer qu'ils sont applicables et renforcer leur maîtrise.
- Inclure les besoins des pays dans les évaluations dans le but de renforcer la capacité de gestion de la dette (mais pas les conditionnalités), de manière à aider les pays à faible revenu à concevoir les programmes de renforcement des capacités.
- Appliquer l'outil par le biais de l'autoévaluation des pays (le contrôle-qualité étant effectué par les partenaires de mise en œuvre du PRC) afin de renforcer sa maîtrise ou (en guise de deuxième meilleure option) demander aux partenaires de mise en œuvre d'établir ses évaluations afin de réduire les coûts et les demandes des fonds obtenus auprès des bailleurs de fonds.
- Appliquer l'outil en même temps que l'autoévaluation du PRC (ou de préférence, associer les deux) afin de ne pas avoir deux processus parallèles.

Par ailleurs, les PPTE ont demandé une conception plus précise des liens qui existent entre les trois aspects de l'appui des IBW. À titre d'exemple, la SDMT et le DeMPA pourraient être centrés sur les problèmes liés à la viabilité de la dette et le DeMPA pourrait inclure les besoins de capacité (notamment les prévisions macro) pour appliquer le CVD et la SDMT. De même, il était indispensable de mettre les outils en œuvre dans les pays de façon à minimiser le temps d'occupation du personnel des pays à faible revenu.

Au cours d'une session de clôture, il a été demandé aux IBW de maintenir l'atmosphère positive d'un véritable partenariat et d'apprentissage mutuel avec le PRC. DRI a suggéré que le PRC serait heureux de travailler avec les IBW sur une série de mesures pratiques :

- affiner la méthodologie du CVD et concevoir le matériel (en se fondant sur le Guide de l'utilisateur du CEMLA), ainsi des ateliers régionaux conjoints pour former les formateurs et assister les États membres lors de la mise en œuvre au niveau national.
- participer à la méthodologie du PRC pour la panoplie d'outils de la SDMT (en particulier en ce qui concerne les stratégies des financements intérieurs et extérieurs) et œuvrer avec les IBW pour renforcer les capacités en matière de stratégie dans les pays pilotes, en se fondant sur les stratégies existantes appuyées par le PRC et les structures de coordination.

PALOP : FORMATION DES FORMATEURS ET ÉLABORATION DE POLITIQUES AU MOZAMBIQUE

Le PRC PPTTE a organisé simultanément deux ateliers au Mozambique du 18 au 29 juin à Maputo. Il s'agissait de la formation des formateurs (FF) pour les pays africains lusophones (PALOP) et d'un atelier sur la nouvelle stratégie du Mozambique en matière de dette publique et de financement.

La FF était une priorité de la Phase IV du PRC parce que, même si depuis 2005 le PRC a organisé des ateliers sur la dette publique et les nouveaux financements dans chaque PALOP - atelier au cours desquels la plupart des personnes ressources provenaient du pays hôte ou d'autres pays du PALOP - certaines de ces personnes ressources ont été promues au sein du gouvernement, ce qui a réduit leur disponibilité pour les événements régionaux ou nationaux. Par conséquent, il était nécessaire de former une nouvelle génération de formateurs dans tous les domaines techniques, y compris la nouvelle analyse du financement externe et les nouvelles méthodologies de la dette intérieure introduites au cours de la Phase III qui sont plus pertinentes pour les pays du PALOP dans le cadre de l'allègement de leur dette externe PPTTE. En outre, les stagiaires ont participé à un atelier de deux jours organisé par le personnel de la Banque mondiale afin de les familiariser au nouveau Cadre de viabilité de la Dette (CVD) à l'usage des pays à faible revenu qui servira à évaluer leur viabilité post-PPTTE. Au cours de ces ateliers, les participants ont travaillé sur l'analyse d'un CVD externe du Mozambique à l'aide du modèle des IBW pour analyser ses ratios.

Par ailleurs, au début de 2007, le PRC PPTTE et le gouvernement du Mozambique sont parvenus à un accord entre DRI et MEFMI afin d'assurer une assistance intense aux responsables gouvernementaux et lors de la conception et de l'exécution de la nouvelle stratégie de financement. Ce projet de renforcement des capacités fait partie d'un vaste programme intitulé Programme d'assistance technique au secteur financier (PATSF) qui est conjointement financé et mis en œuvre par le gouvernement du Mozambique et 6 bailleurs de fonds. L'ASDI finance la composante qui est mise en œuvre dans le cadre du PRC. Par rapport au gouvernement du Mozambique, cet atelier vise à : analyser le poids de sa dette et sa viabilité post-IADM (y compris la dette intérieure), examiner les politiques et procédures des bailleurs de fonds dans le but de formuler une stratégie de l'aide plus globalisante et de mettre au point des plafonds d'emprunt pour le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). L'atelier a été soigneusement programmé de telle sorte que l'analyse qui en découle puisse être intégrée au budget et aux cycles préparation du CDMT.

Ces deux ateliers ont été organisés simultanément pour deux raisons : le programme national du Mozambique offrait une seule opportunité aux potentiels formateurs régionaux de travailler avec les personnes ressources internationales en vue de former les participants mozambicains à l'utilisation des méthodologies les plus avancées. Ils pouvaient également tirer parti des économies d'échelle en rassemblant les participants des pays du PALOP et les formateurs potentiels, au lieu d'organiser deux ateliers au cours de l'année.

Les deux ateliers ont connu un immense succès. La FF a formé 17 formateurs potentiels issus des trois pays PPTTE du PALOP (Guinée Bissau, Mozambique, Sao Tomé et Principe). Dans le cadre de l'aide à la formation, les stagiaires régionaux ont remplacé les personnes ressources pour de nombreuses tâches attribuées aux différents groupes techniques et ont dirigé certaines sessions plénières. Ensuite, ils ont immédiatement reçu la rétroaction des personnes ressources afin d'améliorer leurs aptitudes et techniques de formation. À la fin de l'atelier, l'évaluation effectuée par les personnes ressources a révélé que trois quarts des stagiaires pourraient désormais faire office de formateurs nationaux ou régionaux. Trois observateurs du Cap Vert ont également participé à l'atelier afin de se familiariser à la méthodologie éventuelle d'une prochaine rencontre qui sera financée par le gouvernement et le PNUD-Cap Vert dans le but de concevoir une stratégie de la dette pour le Cap Vert au moment où le pays sort de la catégorie des pays les moins avancés.

Simultanément, l'atelier national du Mozambique a permis de tirer d'importantes conclusions politiques :

1. Les ratios de la dette externe après la mise en œuvre de l'IADM du Mozambique (analysés à l'aide de la méthodologie du CVD) sont viables pour les 20 prochaines années dans tous les scénarios macroéconomiques prévisibles, surtout si tous les créanciers participent à l'allègement de la dette des PPTTE. Le Mozambique pourrait également réussir à emprunter des montants limités à des conditions moins concessionnelles (avec un élément de don variant entre 35 à 50 pourcent) ou même aux conditions du marché pour financer des projets d'infrastructures très rentables. Toutefois, si le Mozambique emprunte des montants considérables de prêts non-concessionnels et si les créanciers autres que ceux du Club de Paris persistent dans le refus de procéder à l'allègement de la dette, ou si le pays continue à subir régulièrement les chocs climatiques exogènes, la dette extérieure du Mozambique pourrait rapidement devenir insoutenable, d'où la nécessité d'une analyse minutieuse préalable de tout emprunt non concessionnel.

2. La dette intérieure du Mozambique est très viable même si le pays doit continuer à maîtriser l'inflation et à encourager à promouvoir l'élargissement du marché de la dette intérieure afin de réduire les taux d'intérêt réels. Le pays doit également envisager l'extension des objectifs de sa politique de la dette intérieure en émettant régulièrement chaque année des montants réduits d'obligations d'État à moyen et à long terme afin de stimuler le développement du secteur financier et en introduisant des opérations de rachat et de rachat croisé à des fins de politique monétaire.
3. Le Mozambique dispose d'une marge considérable pour accroître quantitativement et qualitativement l'aide des bailleurs de fonds ; cet accroissement est nécessaire pour l'atteinte de tous les ODM. Le pays doit être en mesure d'accroître les flux d'aide annuels d'au moins 2 % du PIB au cours des trois prochains exercices pour financer son CDMT avant de réduire graduellement sa dépendance de l'aide d'ici 2015. La Politique nationale d'aide porte sur des buts et objectifs concrets visant à améliorer considérablement la qualité de l'aide qui arrive au Mozambique. Une fois approuvés, ces objectifs concrets serviront de base de discussion avec les bailleurs de fonds.
4. Pour la première fois, dans le cadre d'un atelier PALOP, le Mozambique a calculé les plafonds d'emprunt éventuels pour son budget et son CDMT en tenant compte de ses besoins de financement, des offres provenant de ses prêteurs éventuels, de sa capacité d'absorption macroéconomique et des dépenses. Ces plafonds d'emprunt, une fois approuvés, seront intégrés au budget et soumis au parlement pour adoption.
5. La nécessité urgente de l'actualisation du cadre juridique de la gestion de la dette du Mozambique s'impose afin de clarifier les responsabilités institutionnelles, consolider la coordination entre les unités, couvrir de nouveaux types d'instruments et veiller particulièrement à ce que l'analyse de la stratégie de la dette soit régulièrement effectuée, approuvée par le gouvernement et examinée en même temps que le budget au parlement.

Après l'atelier, deux personnes ressources internationales ont travaillé avec le principal groupe technique national pour obtenir deux résultats majeurs : une stratégie nationale de la dette et une politique nationale d'aide. Ces documents ont été examinés au cours d'un séminaire de sensibilisation - au niveau du directeur général - en fin de semaine. Les étapes suivantes du programme mozambicain porteront sur l'approbation de la stratégie de la dette et davantage de travail sur la politique d'aide.

EFFICACITÉ DE L'AIDE : NÉCESSITÉ DE L'OCDE ÉTANT SOUV

D RI a récemment actualisé l'ensemble de son analyse PRC PPTE relative à l'efficacité de l'aide aux PPTE, en se fondant sur les évaluations officielles dans les PPTE des politiques et procédures des bailleurs de fonds et des créanciers effectuées dans le cadre des ateliers nationaux sur la stratégie de la dette et des nouveaux financements du PRC PPTE.

1) Méthodologie

La méthodologie pour l'analyse des performances des bailleurs de fonds est conçue à travers un processus de consultations avec les questionnaires de l'aide et les ministres des PPTE. Elle a été révisée et mise à jour en 2006 afin de refléter les priorités des PPTE, ainsi que les changements dans l'architecture de l'aide internationale telle que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Par voie de conséquence, la méthodologie comprend actuellement 34 critères regroupés en 22 titres. Tout en intégrant à présent une évaluation détaillée des progrès accomplis à la lumière des indicateurs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, la méthodologie va au-delà de ladite évaluation ; en effet, elle couvre des questions politiques et procédurières importantes pour les PPTE telles que la concessionnalité, les conditionnalités, la souplesse à fournir des financements afin de faire face aux chocs climatiques ou économiques exogènes et la couverture de tous les secteurs clés de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

La méthodologie fournit également des définitions plus précises de certains indicateurs qui se sont avérés problématiques pour l'OCDE dans le cadre de la récente enquête de référence sur la Déclaration de Paris à l'exemple des définitions élaborées par les PPTE de ce que constitue une véritable assistance technique en renforcement des capacités conduite par les PPTE. Elle donne également des définitions au sens large des indicateurs tels que la prévisibilité (qui est évaluée à l'aune d'une programmation pluriannuelle, l'établissement de calendriers précis de décaissements et le fait de les respecter) ; ainsi qu'une analyse complète des problèmes causés par les procédures liées aux conditions préalables (y compris les fonds de contrepartie), de même que les procédures de décaissement et de passation des marchés des bailleurs de fonds. Tous les indicateurs sont quantifiés à travers une analyse comparative avec les meilleures pratiques des bailleurs de fonds et notamment les engagements de la Déclaration de Paris.

2) Résultats globaux

Les résultats globaux de cette analyse actualisée (tels qu'ils apparaissent aux graphiques 1 et 2 ci-après) sont les suivants :

- Dans l'ensemble, les performances des bailleurs de fonds sont, de façon marginale, meilleures lorsqu'il s'agit des questions politiques par rapport

aux questions de procédures ;

- Certaines priorités des PPTE dont l'objet est d'améliorer le comportement des bailleurs de fonds sont différentes de celles qui ont des objectifs quantifiables dans le cadre du processus de la Déclaration de Paris. En particulier, les gouvernements des PPTE ont identifié quatre domaines dans lesquels les performances des bailleurs de fonds et des créanciers sont les plus mauvaises, notamment :
 1. manque de souplesse dans l'octroi de financements destinés à aider les pays à lutter contre les chocs climatiques ou économiques exogènes (moins de 10 % de l'aide étant réservé à cet effet) ;
 2. niveaux excessifs et inflexibles en matière de respect des conditionnalités (en moyenne au moins 20 conditions applicables aux programmes d'appui budgétaire et sectoriel) ;
 3. absence d'une programmation pluriannuelle et de calendriers de décaissement annuel pour près de la moitié du montant de l'aide ; et
 4. exigence des fonds de contrepartie équivalent à environ 30 % du montant de l'aide qui retarde les remboursements en moyenne de 5 mois.
- À divers égards, l'évaluation des PPTE est moins positive que l'enquête de référence de la Déclaration de Paris sur les progrès accomplis par les bailleurs de fonds. Cela vaut en particulier pour le niveau d'assistance technique pilotée par l'État et de renforcement des capacités (24 % contre 48 %) ; l'utilisation d'approches axées sur des programmes (35 % contre 43 %) ; l'utilisation des systèmes nationaux par les bailleurs de fonds (29 % contre 40 %) et l'harmonisation des missions avec d'autres bailleurs de fonds (7 % contre 18 %). Ces différences peuvent se refléter à travers des définitions moins précises dans l'enquête, ce qui pousse les bailleurs de fonds à s'auto-évaluer et à couvrir différents pays.
- Les PPTE ont un point de vue très différent de celui des bailleurs de fonds sur ce qui constitue une véritable « responsabilité mutuelle ». Ils ont

l'impression que de nombreux mécanismes de responsabilité existant ne sont pas réellement « mutuels » parce que : a) il existe beaucoup plus d'indicateurs mesurables pour les PPTE que pour leurs bailleurs de fonds ; b) le mécanisme n'inclut pas de processus à travers lequel le PPTE peut évaluer ses bailleurs de fonds (même si certains ont des évaluateurs indépendants, ceux-ci se plaignent souvent de l'absence d'une base consistante de données et d'analyses fournies par le PPTE à partir de laquelle ils peuvent travailler ; et c) de nombreux mécanismes ne s'appliquent qu'à certains bailleurs de fonds ou à certains types d'aide (l'appui budgétaire, par exemple).

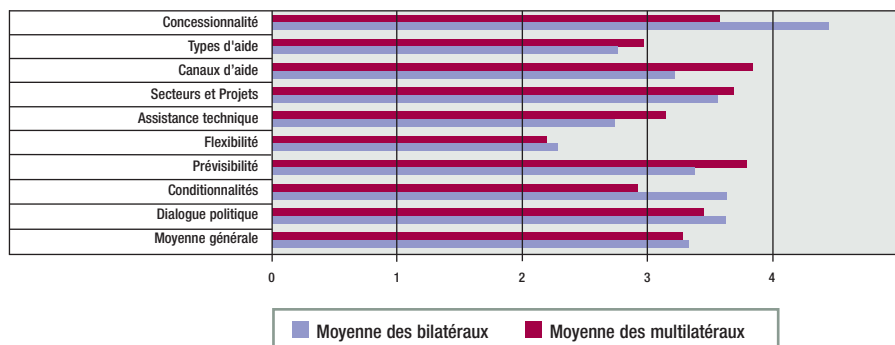
- En règle générale, les bailleurs de fonds et les créanciers bilatéraux enregistrent des performances légèrement meilleures que celles des bailleurs de fonds et des créanciers multilatéraux. Les bailleurs de fonds et les créanciers bilatéraux octroient davantage d'aide concessionnelle assortie de faibles conditionnalités, avec moins de procédures liées aux conditions préalables et des procédures de décaissement moins complexes. Les institutions multilatérales ont de meilleures performances dans l'octroi d'une aide budgétisée, prévisible et non liée, ainsi qu'une assistance technique qui est coordonnée par le pays et renforce les capacités. Du point de vue des PPTE, il n'existe pas de préférence a priori pour un type de bailleurs de fonds.

3) Résultats des bailleurs de fonds individuels

En ce qui concerne les bailleurs de fonds et les créanciers individuels, les principaux résultats sont les suivants :

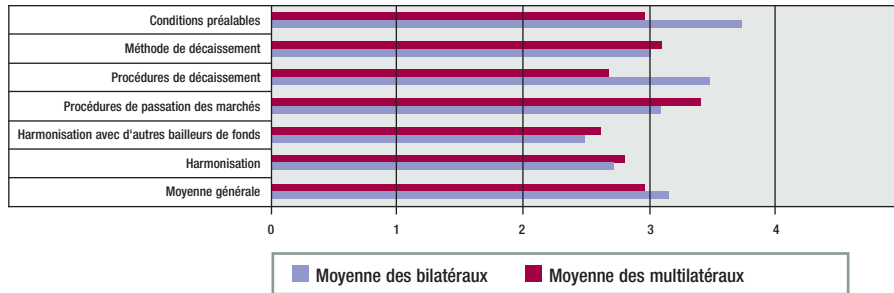
- Les bailleurs de fonds et les créanciers multilatéraux ci-après enregistrent les meilleures performances d'après les évaluations des PPTE : l'IDA, les organismes nationaux et institutions des Nations Unies, l'UE, le FIDA et le FMI.
- Les bailleurs de fonds et créanciers bilatéraux suivants enregistrent les meilleures performances parmi les bailleurs de fonds traditionnels OCDE-

Graphique 1- Politique des bailleurs de fonds

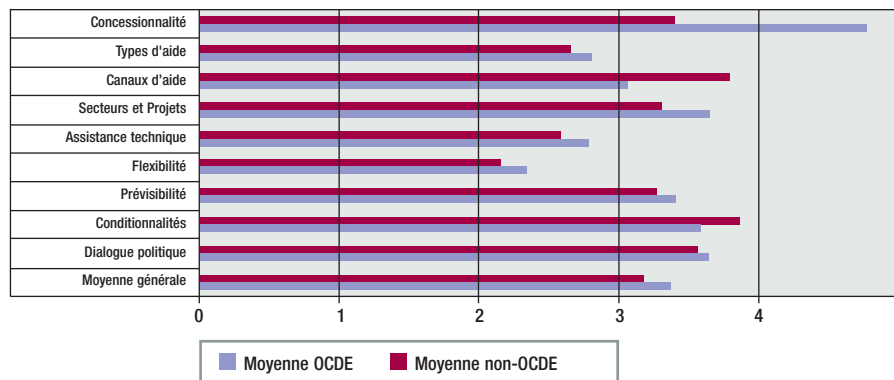


MEILLEURS INDICATEURS, L'AIDE NON-OCDE TRÈS EFFICACE

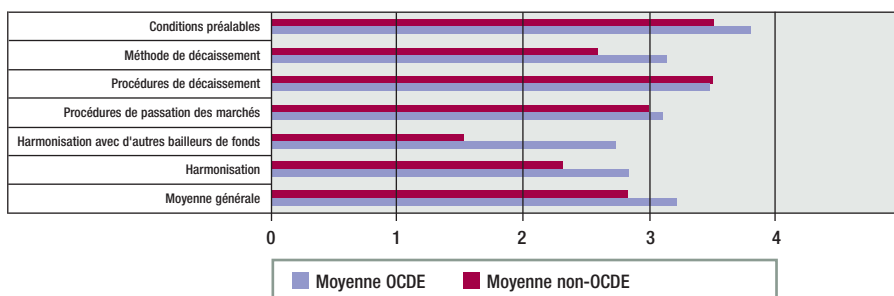
Graphique 2: Procédures des bailleurs de fonds



Graphique 3: Politiques des bailleurs de fonds bilatéraux: OCDE vs Non-OCDE



Graphique 4: Procédures des bailleurs de fonds bilatéraux: OCDE vs Non-OCDE



aide par rapport aux bailleurs de fonds non traditionnels. La performance des bailleurs de fonds individuels non OCDE semble même plus variable que celles des bailleurs de fonds de l'OCDE d'un PPTÉ à l'autre. Cependant, en moyenne, les différences entre les bailleurs de fonds de l'OCDE et non OCDE sont plus négligeables que ne le laisse penser le débat international (provoqué par le profil dominant des exemples négatifs de l'aide non OCDE).

4) Implications pour les mesures futures visant à garantir l'efficacité de l'aide

Quelles sont les implications de ces résultats pour les mesures futures visant à améliorer l'efficacité de l'aide ?

- Les indicateurs sont nécessaires afin de déterminer les progrès des bailleurs de fonds dans les domaines de l'amélioration de la souplesse, de la programmation pluriannuelle, des calendriers des décaissements, de la réduction des conditionnalités et des exigences liées aux fonds de contrepartie.
- Des indicateurs plus clairs et un contrôle plus étroit (avec une plus grande participation des PPTÉ) sont nécessaires dans des domaines tels que le renforcement des capacités, les approches axées sur des programmes, l'utilisation des systèmes nationaux et l'harmonisation des missions.
- Il est nécessaire de déployer davantage d'efforts en vue d'instaurer une véritable responsabilité mutuelle, au moyen de systèmes de responsabilisation qui assurent un meilleur équilibre des indicateurs mesurables entre les PPTÉ et leurs bailleurs de fonds, s'appliquent à tous les bailleurs de fonds et à tous les types d'aide, et qui sont mis en œuvre en renforçant les capacités du PPTÉ en matière de suivi et d'analyse de la performance de ses bailleurs de fonds.
- Tous les bailleurs de fonds doivent améliorer leurs performances et réduire leur variabilité d'un pays à l'autre.
- Certains bailleurs de fonds n'enregistrent pratiquement aucun progrès en matière d'efficacité de l'aide et en conséquence, risquent de resquiller les progrès des autres. Il est indispensable de fixer des objectifs réalistes pour améliorer la performance individuelle de chaque bailleur de fonds.
- Le niveau d'efficacité raisonnablement élevé de l'aide non OCDE indique d'importantes perspectives en matière de développement du dialogue sur l'efficacité afin de les inclure plus pleinement.

Les prochaines réunions du Forum du Conseil économique et social des Nations Unies sur la Coopération au Développement, du Forum de l'OCDE sur le Développement international, et du Forum de haut niveau à Accra en 2007/08 doivent examiner ces sujets.

- CAD : Royaume-Uni, Pays-Bas, Irlande et Suède.
- Toutefois, même les bailleurs de fonds qui enregistrent les meilleures performances demeurent faibles dans certains domaines,
 - Il existe une importante variabilité des performances d'un bailleur de fonds à un autre (les performances de certains bailleurs de fonds principaux du CAD et des organisations multilatérales étant bien en dessous de la moyenne) et pour les mêmes bailleurs de fonds dans les différents PPTÉ.

des bailleurs de fonds non OCDE. Les PPTÉ classent également l'Inde et le Venezuela (et dans certains cas la Chine et Taiwan) parmi les bailleurs de fonds dont la performance est au dessus de la moyenne et supérieure à celle de nombreux bailleurs de fonds de l'OCDE. Comme l'illustrent les graphiques 3 et 4 ci-après, les bailleurs de fonds bilatéraux membres de l'OCDE allouent plus de ressources concessionnelles aux secteurs et projets prioritaires dans les PPTÉ, tandis que les bailleurs de fonds non OCDE allouent plus de ressources budgétisées avec moins de conditionnalités. En ce qui concerne les procédures, la performance des bailleurs de fonds bilatéraux traditionnels est beaucoup plus élevée et, de manière plus précise, ils harmonisent et coordonnent mieux leur

Une controverse est née récemment au plan international et elle est liée à l'émergence (ou l'expansion spectaculaire) des programmes d'aide par

I s'agissait du deuxième atelier couronné de succès dans la série commandée par le gouvernement de Bolivie pour appliquer la méthodologie mise au point par le CEMLA afin d'aider les collectivités locales à analyser la soutenabilité budgétaire et financière de leur dette. Il a eu lieu à La Paz du 2 au 9 juillet 2007, avec la participation de 18 agents du Gouvernement autonome de La Paz.

Objectif général et méthodologie de l'atelier

L'objectif de l'atelier était de renforcer la capacité du personnel de la municipalité de La Paz (GMLP en espagnol) à analyser les finances publiques ; en outre, il était principalement axé sur l'analyse de la soutenabilité de la dette. Cet événement avait été précédé par une Mission préparatoire destinée à constituer une base de données sur la dette et à rassembler des informations budgétaires de base, parallèlement à la formation des participants sur les concepts les plus pertinents à l'analyse budgétaire et de la dette, de manière à pouvoir compter sur les connaissances de base et relativement normalisées avant l'atelier.

La méthodologie a été élaborée de la manière suivante : (i) au cours de la première matinée, les divers responsables et le CEMLA ont présenté les thèmes devant faire l'objet d'un examen pendant l'atelier et ont fourni des directives de travail aux participants ; (ii) de l'après-midi du premier jour jusqu'au troisième jour, les

responsables gouvernementaux ont été regroupés en fonction de leur spécialisation respective pour effectuer des tâches techniques et analytiques initiales telles que l'examen des évolutions récentes en matière de dette et des finances, l'analyse des variables budgétaires et la conception des scénarios ; (iii) la quatrième matinée a été consacrée à la présentation des différents scénarios et du travail technique effectué au cours des journées précédentes ; (iv) entre le quatrième et le sixième jour, les résultats obtenus ont été analysés et ajustés, et le rapport analytique a été rédigé ; l'on a également consacré du temps à l'auto-évaluation de la gestion budgétaire et financière, et (v) au cours de la septième matinée, le rapport et les résultats ont été présentés au cours d'une session à laquelle ont assisté les autorités compétentes.

Résultats de l'atelier

De manière générale, les résultats de cet atelier ont été très satisfaisants et ont permis d'atteindre à la fois les objectifs généraux et spécifiques.

Parmi les résultats, nous pouvons citer : le rapport analytique, la création d'une base de données complète sur la dette, la conception des flux financiers pour l'analyse des finances publiques, l'analyse microéconomique et de la viabilité de la dette, ainsi que l'amélioration de la coordination institutionnelle. Les capacités de gestion de la dette et du budget ont également été évaluées à l'aide de la méthodologie conçue par le CEMLA.

Le travail intense abattu par le personnel a été très fructueux dans la mesure où il a permis de dégager notamment les résultats et les conclusions suivants :

- Après avoir connu l'expérience d'une dette insoutenable quelques années auparavant, le budget et la dette du GMLP sont actuellement soutenables grâce à l'augmentation des ressources et aux mesures d'ajustement appliquées. Par conséquent, le GMLP fait figure d'exemple en matière de gestion financière à la fois en Bolivie et en Amérique du Sud.
- En dépit de ce qui précède, le GMLP dépend largement du transfert de ressources du Gouvernement Central.
- Par ailleurs, il existe une certaine asymétrie entre les progrès enregistrés en matière de gestion budgétaire et financière et la capacité de réalisation des investissements ; cela donne à penser qu'une révision institutionnelle est nécessaire.
- Les politiques de revenus actuelles du GMLP doivent être complétées de telle sorte que les attentes en matière de collecte des revenus propres puissent être satisfaites conformément aux prévisions.
- Certains facteurs macroéconomiques et politiques pourraient influencer sur la génération des ressources nécessaire pour faire face aux responsabilités de la municipalité ; cette situation pourrait se traduire par la nécessité d'un financement plus important et remettre en cause la soutenabilité budgétaire et



Participants à l'atelier régional de la Paz, juillet 2007

RS RÉGIONAUX EN BOLIVIE

financière du GMLP.

- En raison des progrès remarquables en matière de gestion budgétaire et financière qui ont engendré des opérations plus complexes, le GMLP estime qu'il est indispensable de mettre au point un système informatique pour la gestion de la dette.
- Cet exercice se fera au moins une fois par an.

Évaluation de l'atelier

Les participants ont évalué l'atelier sur la base de trois domaines complets : les exposés, le travail de groupe et l'organisation.

S'agissant des exposés, 90 pourcent des participants ont reconnu leur utilité, dans la mesure où les sujets abordés reflétaient clairement les objectifs de l'atelier et la situation budgétaire et financière du GMLP, ainsi que les résultats attendus par les autorités municipales.

Trois aspects ont principalement fait l'objet d'évaluations

dans le cadre du travail des groupes techniques : (i) la simplicité des tâches ; (ii) l'utilité du Manuel et (iii) l'assistance des formateurs. Dans cette optique, 59 pourcent des participants ont estimé que les tâches techniques étaient simples, tandis que 37 pourcent les ont jugées compliquées. Quant au manuel de formation, 53 pourcent des participants ont déclaré qu'il avait été très utile pour leur travail, alors que 45 pourcent l'ont trouvé juste utile. En ce qui concerne les formateurs, 71 pourcent des participants ont jugé leur encadrement important.

Sur le plan de l'organisation, les aspects ci-après ont été évalués : la durée, l'organisation technique et administrative, ainsi que l'utilité de l'atelier. 56 pourcent des participants ont estimé que la durée de l'atelier était appropriée, 33 pourcent l'ont jugée insuffisante et pour 11 pourcent, elle était trop longue. 84 pourcent ont jugé l'organisation technique et administrative bonne ou passable, tandis que 89 pourcent ont estimé que les

connaissances acquises pendant l'atelier seront très utiles ou utiles dans le cadre de l'accomplissement de leurs responsabilités.

Par ailleurs, les participants ont également fait des observations sur l'utilité de l'atelier, c'est-à-dire dans la mesure où il constituait une opportunité d'acquérir des connaissances et de les appliquer dans leur travail quotidien ; leur permettant ainsi d'analyser les finances publiques et d'étendre leur approche à la gestion financière de la municipalité. Ils ont également souligné l'importance de l'amélioration de la coordination entre les différents domaines d'activité du GMLP.

Enfin, les participants ont observé qu'il serait très judicieux qu'ils reçoivent les manuels de travail deux semaines à l'avance, afin qu'ils se familiarisent avec les questions théoriques avant la tenue de l'atelier et disposent de suffisamment de temps pour préparer les informations pertinentes.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET CULTURE DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LA ZONE FRANC



En septembre 2003, les Ministres de l'Economie et des Finances des pays de la Zone Franc se sont engagés à œuvrer au développement d'une véritable culture de la dette publique au sein de la région. Cet engagement faisait suite à la prise de conscience du fait que les crises de dettes publiques dans les États membres étaient la conséquence de problèmes structurels liés, entre autres, à une conception erronée de l'objectif de la gestion de la dette publique. Le présent article vise à montrer comment l'absence d'une véritable culture de la dette publique a négativement affecté les systèmes de gestion de dette publique dans les pays de la Zone Franc et à souligner la contribution du Pôle-Dette au renforcement de la culture de la dette publique dans la sous région.

I - CAUSES ET CONSÉQUENCES DE L'ABSENCE D'UNE VÉRITABLE CULTURE DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LA ZONE FRANC

Lorsque l'on examine les pratiques de gestion de la dette publique dans les pays de l'OCDE et dans quelques pays émergents, l'on constate que ces pays

disposent de dispositifs de dette publique très dynamiques et performants. Les points forts de ces dispositifs résident dans la claire définition de l'objectif de la gestion de la dette publique, l'existence d'une stratégie de dette destinée à guider les décisions d'emprunts des autorités, l'existence de systèmes de gestion des risques en vue de minimiser les coûts de l'endettement public et maintenir le risque à un niveau acceptable, la transparence sur la gestion de la dette et les perspectives financières des pays, avec notamment une information complète et détaillée du public, la responsabilisation des gestionnaires de la dette et la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel complet et solide, conforme aux standards internationaux.

Pourquoi une telle organisation n'existe-t-elle pas dans la Zone Franc ?

Les différences entre les pratiques de gestion de la dette publique entre les pays de l'OCDE et ceux de la Zone Franc tiennent premièrement à la nature des engagements financiers de ces pays. En effet, la dette des pays de l'OCDE est principalement contractée auprès des marchés financiers et dans un contexte de libre concurrence internationale. Dans de telles conditions, les États sont tenus de prendre le maximum de précautions pour réduire les coûts administratifs associés à la gestion de leur endettement ainsi que les primes de risques sur leurs émissions de titres publics. La dette des pays la Zone Franc est quant à elle majoritairement constituée d'engagements extérieurs pris auprès des guichets concessionnels des institutions

multilatérales ou des prêts concessionnels contractés auprès de gouvernements étrangers. La nature de ces engagements et la faiblesse de leurs coûts et risques (les prêts sont généralement assortis de taux d'intérêt fixes et très modérés) n'incitent pas les pays débiteurs concernés à prendre les mêmes précautions que les pays de l'OCDE dans la gestion de leur endettement. A cela s'ajoute le fait que dans la plupart des pays de la Zone Franc, la gestion de la dette publique reste considérée comme le moyen pour les États de trouver, parfois à n'importe quel prix, les moyens de financer leurs importants besoins de financement. En outre, les nombreuses initiatives d'allègement des dettes extérieures que la communauté internationale a mises en place depuis le début des années 80 sont venues conforter un certain nombre de dirigeants de la Zone Franc dans l'idée que leur endettement extérieur sera annulé à un moment ou à un autre.

Ces considérations n'ont pas encouragé les pays débiteurs à mettre sur pied des dispositifs efficaces de gestion de leur dette publique, lesquels se caractérisent généralement par un cadre institutionnel comportant beaucoup de lacunes au regard des standards internationaux, l'absence de véritables stratégies de dette sur lesquelles les décisions d'emprunts pourraient s'appuyer, la faible coordination de la gestion de la dette avec les perspectives macro-économiques et financières et la marginalisation des fonctions de conception des politiques financières au profit de celles de mobilisation des ressources, de comptabilité et de suivi des engagements.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET CULTURE DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LA ZONE FRANC *(suite)*

II - CONTRIBUTION DU PÔLE-DETTE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE VÉRITABLE CULTURE DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LA ZONE FRANC

Plusieurs facteurs militent en faveur du développement d'une véritable culture de la dette dans la Zone Franc. Il s'agit entre autres de l'atteinte par un certain nombre de pays du point d'achèvement de l'initiative PPTE qui exclut totalement les pays concernés du bénéfice de nouveaux mécanismes d'allègement de dette, l'apparition de créanciers dits émergents qui accordent des financements parfois non concessionnels et assortis d'une faible conditionnalité et du développement progressif des émissions de titres publics sur les marchés financiers régionaux. Dans ces conditions, il est indispensable d'améliorer la gestion de la dette. C'est pour cette raison que le Pôle-Dette a réorienté son programme de renforcement des capacités en gestion de la dette dans la Zone Franc pour l'articuler autour des cinq axes stratégiques suivant :

- **reformer le cadre juridique et institutionnel de la gestion de la dette publique pour l'aligner sur les standards internationaux :** le Pôle-Dette a évalué les cadres juridiques et institutionnels existant afin d'identifier les réformes nécessaires à leur optimisation, puis a ensuite œuvré avec les États membres, les Banques Centrales (BCEAO et BEAC) et les organisations communautaires (Commission de l'UEMOA et Secrétariat Exécutif de la CEMAC) pour l'adoption pour chaque sous région d'un Règlement portant un cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique. Cette réglementation sera complétée au niveau de chaque pays par des textes destinés à fixer très clairement la justification de l'endettement public, les modalités de la constitution de nouvelles dettes et les conséquences de l'endettement sur les

perspectives financières à moyen et long terme des États ;

- **promouvoir la formulation systématique de stratégies de dette publique et le borgeage des politiques d'endettement :** le Pôle-Dette a encouragé ses pays membres à mettre sur pied des Comités Nationaux de Dette Publique. Il s'agit de structures de coordination de la gestion de la dette avec les politiques macro-économiques dont le rôle est d'élaborer, au début de chaque année, la stratégie d'emprunt devant guider les autorités dans leurs décisions, de déterminer les termes indicatifs et les plafonds annuels des nouvelles dettes et de veiller au maintien de la viabilité de la dette. Un programme de formation spécifique a été mis en place pour assister les membres de ces structures ;
- **promouvoir la fonction de middle office à l'intérieur des dispositifs de gestion de la dette publique :** cette fonction couvre l'analyse et la formulation de la politique d'endettement. Cette promotion s'est faite principalement par l'organisation de séminaires et ateliers sur l'analyse de la viabilité de la dette, la formulation des stratégies de nouveaux financements extérieurs, d'émissions de titres d'Etat et de restructuration de la dette extérieure. Des formations spécialisées ont été en outre organisées au profit des juristes, pour renforcer leur rôle au sein des systèmes de gestion de dette publique ;
- **sensibiliser les décideurs sur les avantages d'une gestion efficace de la dette publique :** cette sensibilisation s'est opérée à travers des séminaires spécifiques pour décideurs, des publications, des discussions directes avec les

décideurs dans le cadre des missions d'appui institutionnel et le renforcement du partenariat avec les autres centres de décision (Banques Centrales régionales et des organisations communautaires) pouvant influencer les décisions économiques et financières dans la région, à travers des discussions au sein des organes de gouvernance du Pôle-Dette, et dans le cadre des discussions officielles de la Zone Franc;

- **inscrire résolument la soutenabilité des finances publiques au centre des préoccupations des responsables des politiques économiques :** le cadre de référence des politiques d'endettement public dans la Zone Franc imposera aux pays membres d'adopter, en annexe de leurs lois des finances, des stratégies de dette indiquant clairement le profil de la viabilité de leur endettement sur un horizon de 15 ans et incitera les pays à faire montre de plus de transparence dans la gestion de leur dette de manière à permettre aux marchés financiers de mieux apprécier les risques associés à la signature de chaque pays débiteur.

Le but principal de toutes ces actions développées par le Pôle-Dette, est de préserver la viabilité de la dette des pays de la Zone Franc au-delà du point d'achèvement de l'initiative PPTE et de veiller à ce que ces pays réduisent leur dépendance à l'égard de l'aide internationale à travers une meilleure protection contre les chocs exogènes, une meilleure anticipation des contraintes financières futures et une utilisation plus efficace des ressources mobilisées pour promouvoir le développement.



RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA DETTE RÉGIONALE

Les expériences récentes de certaines grandes économies (États-Unis, Brésil, Mexique et Russie) et des pays à faible revenu tels que la Bolivie et le Nigeria montrent que les risques budgétaires auxquels sont exposées les collectivités locales peuvent mettre en péril la stabilité des finances publiques et macroéconomique du gouvernement central. Une leçon importante retenue de cette expérience de décentralisation croissante dans certains pays est que la viabilité de la dette et les finances publiques d'un pays sont en difficulté lorsque les collectivités locales s'exposent aux risques excessifs et aux emprunts incontrôlés. La crise de la dette des collectivités locales accroît également les risques auxquels est exposé le système financier du secteur privé d'un pays et peut être préjudiciable pour la solvabilité nationale dans son ensemble.

Dans la plupart des pays en développement, les gouvernements centraux ne disposent pas des informations nécessaires pour contrôler les risques budgétaires auxquels sont exposées les collectivités locales. Toutefois, certains pays ont mis en place des systèmes pour contrôler et réguler ce type d'emprunts et de risques. Ces systèmes servent à évaluer la situation budgétaire des collectivités locales et attirent l'attention du gouvernement central pour des interventions éventuelles au cas où des indicateurs prédéfinis de discipline budgétaire sont dépassés. Dans les pays en développement, ce type de système fournit également des informations pratiques pour la solvabilité des collectivités locales. En se fondant sur l'expérience du travail du PRC sur les problèmes liés à la dette des collectivités locales en Bolivie et au Nigeria, le présent article décrit les expériences de plusieurs pays en matière de

réglementation de la dette desdites collectivités et met l'accent sur une action globale afin de veiller à ce qu'elle reste viable.¹

1. Programme de contrôle budgétaire de l'État d'Ohio

À la suite des défauts de paiements de la ville de New York en 1975 et de Cleveland (État d'Ohio) en 1978, l'État d'Ohio, dans le cadre de la recherche d'une solution, a mis en place en 1979 un mécanisme de contrôle des collectivités locales dénommé Programme de contrôle budgétaire. Le programme, mis en œuvre par le Bureau du Contrôleur d'État, couvre les collectivités locales dans l'État d'Ohio - il devait inclure les comtés, les municipalités, les districts scolaires, ainsi que les universités d'État et les grandes écoles. En clair, l'indicateur de risque est que, lorsque le déficit cumulé de la collectivité locale

¹ Le présent article s'inspire abondamment de la note RPGE numéro 64 de la Banque mondiale (mars 2002) et les travaux de Li Li Liu, *Économiste en Chef - RPGE*, voir <http://siteresources.worldbank.org/PGLP/Resources/Wed3LiliLiu.pdf>

dépasse le douzième de ses recettes annuelles, le contrôleur d'État lance une alerte budgétaire. Une fois mis sous surveillance, les autorités et administrations locales sont tenues de limiter les dépenses et de constituer des réserves. Au cours de ce processus, le Bureau du Contrôleur d'État donne des conseils, notamment sous la forme d'un contrôle des performances qui préconise des options de réduction budgétaire et de modernisation des opérations. Au cas où la situation s'aggrave, une collectivité locale peut être placée en situation d'urgence budgétaire - situation qui est définie dans le code de l'État d'Ohio, entre autres, comme un défaut de paiement d'une dette de plus de 30 jours, l'incapacité à payer des employés dans un délai de 30 jours, un déficit ou des montants échus supérieurs à un sixième des recettes de l'exercice précédent. Une fois qu'une collectivité locale est déclarée en situation d'urgence, l'État est tenu de mettre en place une commission de planification et de contrôle financier. La commission a le pouvoir de réviser toutes les politiques de la collectivité locale en matière d'impôts, de dépenses et d'emprunts, de lancer des actions civiles afin d'appliquer la loi sur les situations d'urgence budgétaire, ainsi qu'un mécanisme de comptabilité et d'établissement de rapports fiable.

2. L'expérience du Brésil

Au cours des années 1990, après trois crises de la dette des collectivités locales, le Brésil a commencé à renforcer les contrôles des emprunts des collectivités locales. Le gouvernement central limite à présent la demande et l'octroi des dettes aux collectivités locales. À titre d'exemple, les collectivités locales ne sont pas autorisées à contracter des emprunts auprès de leurs propres entreprises ou fournisseurs ; le montant total de la dette ne doit pas être supérieur au budget d'investissement ; les nouveaux emprunts ne doivent pas dépasser 18 pourcent des recettes courantes nettes ; le service de la dette ne doit pas excéder 13 pourcent des recettes courantes nettes ; le stock de la dette doit être inférieur à 200 pourcent des recettes courantes nettes ; les collectivités locales endettées doivent maintenir un excédent primaire ; les collectivités défaillantes ne doivent pas continuer à emprunter ; les garanties ne doivent pas dépasser 25 pourcent des recettes courantes nettes ; les emprunts effectués en prévision des recettes ne doivent pas dépasser 8 pourcent des recettes courantes nettes ; les nouvelles émissions d'obligations (autres que les rollovers) sont interdites et au moins 5 pourcent de toutes les émissions d'obligations doivent être retirées à échéance. La Banque centrale est autorisée à contrôler le montant des crédits accordés aux collectivités locales par les banques nationales et à donner son avis au Sénat sur les pratiques en matière d'emprunt au niveau local. Toutefois, le Sénat peut outrepasser les restrictions légales sur les emprunts qui rendent le mécanisme de contrôle vulnérable aux pressions politiques.

3. Le système de « feux de signalisation » en Colombie

Entre 1993 et 1997, la Colombie a mis en place un mécanisme qui fait le lien entre la dette de chaque collectivité locale et sa capacité de remboursement (Voir tableau ci-dessous). Deux indicateurs servent de

« feux de signalisation » - ils alertent le gouvernement central en cas d'éventuel endettement excessif au niveau local. Le premier indicateur, qui est le ratio du paiement des intérêts à l'épargne opérationnelle, montre le montant des liquidités de la collectivité locale. Le deuxième indicateur, le ratio dette/recettes courantes, évalue la viabilité de la dette. Les collectivités locales qui sont à l'orange ou au rouge ne peuvent emprunter qu'avec l'autorisation du ministère des finances et la signature d'un accord de performance avec le prêteur. L'accord de performance fixe des objectifs obligatoires se rapportant à l'augmentation des recettes, à la réduction des dépenses, aux excédents courants et au profil de la dette.

4. La nécessité d'un cadre global

Une gestion réussie de la dette des collectivités locales exige un cadre réglementaire global. Celui-ci doit inclure des contrôles ex ante et des cadres d'insolvabilité ex post ; ces deux éléments doivent s'appliquer aux éventuels emprunteurs, prêteurs, etc. (tels que le gouvernement central) qui peuvent contribuer à provoquer ou résoudre la crise. Il est indispensable de déterminer au préalable les conséquences d'une crise de la dette des collectivités locales à la fois pour les emprunteurs et les prêteurs, de manière à encourager l'adoption de précautions préalables par le gouvernement central, la prudence à priori en matière de prêts et la réduction des passifs éventuels, de façon à limiter les risques de crise de la dette.

Les contrôles ex ante auxquels sont soumis les gouvernements (notamment au Brésil, en Colombie, en Inde, au Mexique, au Pérou et en Afrique du Sud) prennent la forme de plafonds d'endettement, d'objectifs en matière de déficit et de restrictions sur les emprunts internationaux (pour réduire les risques de taux de change), ainsi que des réglementations spécifiques élaborées par le gouvernement central afin de limiter les emprunts des collectivités locales, en se fondant soit sur la capacité budgétaire de l'emprunteur soit sur la limitation des emprunts aux seuls investissements à long terme. Les emprunteurs ont également besoin d'une réglementation préalable élaborée par les agences de contrôle, de façon à empêcher la banque centrale et les banques commerciales d'octroyer des financements, d'opérer un resserrement des crédits aux collectivités locales et d'accroître le ratio des fonds propres destinés aux collectivités locales à risque. Les gouvernements centraux peuvent également mettre l'accent sur des mécanismes tels que des cadres budgétaires à

moyen terme, des procédures budgétaires transparentes comprenant des audits indépendants et la publication/inclusion dans le budget du passif éventuel. En outre, ils peuvent fournir l'appui aux collectivités locales pour l'analyse du renforcement des capacités.

Les cadres d'insolvabilité ex post (notamment au Brésil, en Hongrie, en Afrique du Sud et aux États-Unis) peuvent inclure des déclencheurs d'insolvabilité clairs et étroitement surveillés, des limites strictes du niveau de financement des collectivités locales ou des prêteurs par la banque centrale, le gouvernement central ou la communauté internationale (de façon temporaire ou par le biais de plans de sauvetage permanents) y compris le refus par le gouvernement central de reconnaître la dette d'une collectivité locale ou d'effectuer tout transfert aux collectivités locales pour les remboursements au titre du service de la dette ; des procédures claires et rapides liées à l'insolvabilité qui entraînent le partage du fardeau entre les créanciers et les débiteurs ; ainsi l'utilisation judicieuse de l'ajustement dans le but de renforcer la viabilité budgétaire, de façon à maintenir les dépenses essentielles et prendre en compte les conditionnalités applicables aux collectivités locales telles que les restrictions de la capacité de recettes de celles-ci, la dépendance des transferts du gouvernement central et l'influence des politiques du gouvernement central, notamment en matière d'augmentation des salaires ou d'exonérations fiscales pour les bailleurs de fonds/investisseurs. Ils ont également besoin d'une réglementation précise qui exige des annulations de créances et des dispositions relatives aux pertes subies par les prêteurs dans le cadre de la dette régionale.

L'avantage majeur de la réglementation des emprunts au niveau local, particulièrement lorsqu'ils sont assortis de mesures incitatives appropriées et de programmes de renforcement des capacités, est un meilleur comportement des collectivités locales qui démontrent un engagement accru en faveur de la discipline budgétaire, de la responsabilité dans l'utilisation des impôts, de la transparence des finances publiques et de la coordination avec le gouvernement central. L'amélioration du comportement du prêteur doit accroître l'accès des collectivités locales au marché des capitaux, faciliter les réformes du marché financier, accroître la disponibilité des financements consacrés aux infrastructures et, en cas de crise, permettre une restructuration transparente de la dette.

LE SYSTEME DE « FEUX DE SIGNALISATION » EN COLOMBIE			
Indicateur	Dette autonome feu vert	Dette intermédiaire feu orange	Dette critique feu rouge
Indicateur de liquidité			
<i>Intérêts/épargne opérationnelle*</i>	<40%	40-60%	>60%
Indicateur de solvabilité			
<i>Dette/recettes courantes</i>	<80%	<80%	>80%
*L'épargne opérationnelle désigne les recettes courantes moins les dépenses et les transferts effectués par les collectivités locales Source : Note RPGE numéro 64 de la Banque mondiale (mars 2002)			

Ateliers/séminaires régionaux

Atelier régional des pays du PALOP sur la formation des formateurs (Voir page 3).

Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, MEFMI (Windhoek, Namibie, 2 - 10 juillet). L'atelier qui était conjointement organisé par MEFMI et la Banque mondiale a réuni 30 participants issus de 10 pays membres de MEFMI (pays à faible revenu PPTe et non-PPTe). Les experts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont dirigé la formation, tandis que le DRI et MEFMI ont présenté les exposés et fourni les facilitateurs.

Le principal but de l'atelier était d'approfondir la connaissance du Cadre de viabilité de la dette applicable à la méthodologie des pays à faible revenu et élaboré par le FMI et la Banque mondiale, tout en se penchant sur les différences qui existent entre cette méthodologie et celle utilisée dans le cadre l'initiative PPTe. La première journée a été consacrée à une « clinique PPTe » pour tous les membres de MEFMI qui ont bénéficié de l'initiative PPTe. L'atelier a examiné les autres difficultés liées à l'obtention de l'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTe, surtout auprès des créanciers qui ne sont pas membres de l'OCDE, les implications pour la viabilité de la dette et la perception du risque pays. Au cours des 6 dernières journées, les participants ont analysé la viabilité de la dette de leur pays par le biais d'exposés, d'études de cas et de séances pratiques à l'aide des modèles du CVD. Chaque séance établissait clairement les différences qui existent entre les méthodologies du CVD et celles de l'initiative PPTe.

Ateliers nationaux

Bolivie (2-9 juillet) - Atelier régional à La Paz (Voir article page 6).

Mozambique (16 juin - 6 juillet) - (Voir article page 3).

CVD du Nigeria (Abuja, 16-20 juillet). DFID Nigeria a subventionné WAIFEM afin d'organiser un atelier sur le CVD défini par les IBW pour les pays à faible revenu. Le but de l'atelier était d'élaborer une analyse de la viabilité de la dette nationale afin d'orienter la stratégie de gestion de la dette du Nigeria et prévenir les futurs problèmes de viabilité. L'atelier a connu la participation de 44 responsables gouvernementaux et de la société civile sous l'encadrement de 5 personnes ressources de WAIFEM, DRI et du Bureau de gestion de la dette nigérian.

Les résultats ont révélé que les ratios VA de la

dette publique extérieure/PIB et VA/recettes devraient rester en deçà des seuils du CVD du Nigeria (30 % et 200 %) dans tous les scénarios. Toutefois, la dette publique totale (y compris une estimation de 3,5 % du PIB pour les passifs éventuels) sera dans une grande mesure peu viable, dépassant les seuils du CVD de la dette extérieure en 2008 à cause des chocs liés aux prix à l'exportation ou en 2011 sous la pire simulation de crise. En outre, le ratio service de la dette publique/recettes budgétaires dépasse 15 % dans tous les scénarios de choc et dans tous les scénarios en 2007-2009 ; cela reflète le service de la dette échue sous le mécanisme de sortie de la dette extérieure.

Les implications politiques de l'atelier faisaient valoir que le Nigeria devait :

- Élaborer un cadre de gestion du passif éventuel.
- Concevoir des plafonds appropriés pour les emprunts des collectivités locales dans la Loi sur la responsabilité fiscale.
- Diversifier la base d'exportations du Nigeria en poursuivant les réformes en cours.
- Mettre en place un mécanisme de contrôle et d'analyse de la dette du secteur privée.
- Orienter les emprunts futurs vers les prêts concessionnels afin de financer des programmes de développement de grande qualité dans le but de renforcer davantage la soutenabilité de la dette.

Niger (6-17 août, Niamey). Pôle-Dette et DRI ont organisé un atelier national qui avait trois objectifs majeurs : élaborer une stratégie pour apurer les arriérés de la dette intérieure du Niger et émettre des instruments pour la dette intérieure future ; fixer des seuils pour les emprunts extérieurs et les restrictions en matière de concessionnalité pour le budget et élaborer une stratégie de l'aide en vue des discussions avec les partenaires au développement au cours des réunions d'harmonisation et tables rondes futures .

Les principales conclusions de l'atelier sont les suivantes :

- Le Niger affiche de bonnes perspectives pour une croissance plus forte et la mobilisation des recettes budgétaires s'il réussit à obtenir des cours plus justes pour ses exportations d'uranium et à diversifier sa base d'exportation.
- Toutefois, il doit accroître les flux d'aide de 50 % par an au cours des trois prochaines années afin de pouvoir mobiliser des financements suffisants pour l'atteinte des ODM.
- La dette extérieure du Niger est viable et le pays peut réduire son élément de don

minimal pour les nouveaux emprunts de 50 % à 35 % sans mettre en péril cette viabilité.

- Les arriérés de la dette intérieure seraient mieux épongés au moyen du refinancement à travers de l'émission d'obligations à 10 ans, épargnant ainsi des ressources financières considérables par rapport aux paiements actuels en espèces.
- Les bailleurs de fonds doivent accomplir davantage de progrès dans le domaine de l'efficacité de l'aide, notamment en améliorant la prévisibilité, l'appui budgétaire, le renforcement des capacités et en réduisant les conditionnalités, les procédures individuelles, les unités d'exécution de projet et les fonds de contrepartie.
- Le Niger doit améliorer sa gestion de l'aide afin d'obtenir des résultats en matière de développement, la coordination et la responsabilité mutuelle avec les bailleurs de fonds, ainsi que la coordination au sein du gouvernement.

Sénégal (11-22 juin, Dakar). Pôle-Dette et DRI ont organisé un atelier national dans le but d'élaborer une stratégie de mobilisation des financements les plus efficaces pour appuyer la stratégie sénégalaise de développement et de réduction de la pauvreté, tout en maintenant la dette à des niveaux viables.

Les résultats de l'atelier indiquaient que : (1) la croissance économique viable récemment enregistrée par le Sénégal lui a permis de réduire considérablement la pauvreté ; (2) sa dette publique restera viable à moyen et/ou à long terme (après l'initiative PPTe et IADM) si le pays accorde la priorité à la mobilisation des financements concessionnels ; (3) le cadre réglementaire de l'UEMOA doit être révisé pour encourager les financements intérieurs à long terme par le biais de la création d'un marché secondaire des obligations d'État, de façon à réduire les taux d'intérêt des obligations ; (4) le Sénégal doit poursuivre la diversification des exportations pour mettre à profit toutes les opportunités du marché international, moderniser le cadre juridique et fiscal et construire les infrastructures nécessaires pour l'investissement privé.

Plus décisif encore, l'analyse du niveau des dépenses requises pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire, par rapport au potentiel de croissance des recettes budgétaires et des financements intérieurs, souligne qu'il est nécessaire pour le Sénégal de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires. À cet effet, le Sénégal envisage l'établissement d'un accord d'appui

FUTURES DU PRC PPTE

budgétaire impliquant plusieurs bailleurs de fonds entre le gouvernement et ses partenaires du développement afin d'accroître les engagements des bailleurs de fonds et les décaissements au titre de l'appui au programme, ainsi que la capacité du pays à absorber les ressources.

Zambie (23-31 juillet, Livingstone). Cet atelier visait à actualiser la stratégie nationale de la dette de 2004 et à assurer un appui complet à l'État dans quatre domaines :

- la formation du personnel en charge de la mobilisation des ressources à l'évaluation des politiques et procédure des bailleurs de fonds/créanciers à l'aide de la méthodologie du PRC, et à la simulation de l'impact du comportement futur des bailleurs de fonds sur le financement du gouvernement et la viabilité de la dette ;
- la mise à jour de la politique de la dette extérieure dans un contexte post PPTE et post IADM, y compris la recommandation d'éléments de don minimum et de plafonds d'emprunt ;
- l'analyse de l'impact de divers scénarios de la dette intérieure sur la soutenabilité de la dette ;
- l'organisation d'une formation complète sur les questions liés à la stratégie de la dette afin de maintenir une équipe permanente capable d'actualiser régulièrement la stratégie de la dette zambienne.

Avant l'atelier, du 18 au 21 juillet, une mission a validé la base de données de la dette extérieure de la Zambie datant de fin 2006 (en particulier la mise en œuvre de l'IADM), vérifié les bases de données de la dette intérieure et préparé le scénario macroéconomique de référence.

L'équipe zambienne a obtenu les résultats de l'AVD à l'aide à la fois des méthodologies du PRC PPTE et du CVD-IBW ; elle a également produit la première mouture d'un rapport sur la stratégie de la dette. Un rapport final sera présenté aux hauts responsables de l'État lors d'un séminaire de sensibilisation en septembre, séminaire au cours duquel ses résultats et recommandations seront examinés pour approbation et intégration aux procédures budgétaires.

Missions institutionnelles/mission de suivi Pôle Dette. En fait, les étapes suivantes des missions du programme de gestion « préventive » de la dette et d'appui institutionnel étaient Brazzaville (**Congo**) et N'Djamena (**Tchad**) du 10 au 22 juin, ainsi que Moroni (**Comores**) du 22 au 31 juillet. Ces missions visaient à : (i) présenter aux autorités le cadre de référence de la gestion de la dette publique à l'usage des

États membres de la CEMAC et de l'UEMOA, les sensibiliser au sujet de la nécessité de s'approprier et de mettre rapidement en œuvre les meilleures pratiques internationales en matière de gestion de la dette par le biais du renforcement des dispositifs législatifs et institutionnels afin que leur dette demeure soutenable à long terme ; (ii) évaluer les progrès dans la mise en œuvre des recommandations des précédentes missions institutionnelles et (iii) s'accorder avec les autorités sur les réformes législatives supplémentaires qui sont compatibles avec le cadre de référence.

Les missions ont jugé inadapté l'appui des autorités à l'application des mesures induites par le cadre de référence. En particulier, elles rationaliseront la négociation, l'octroi et la gestion des emprunts d'État qui ont constitué une préoccupation constante pour ces pays. Cet aspect législatif du cadre explique également en grande partie l'accueil réservé par les autorités, parce qu'il a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes du pays et pour être adapté aux différentes structures nationales.

Méthodologie et formation à distance **Méthodologie**

Le PRC PPTE a actualisé la Stratégie de la dette et les manuels de Formation des formateurs. Ces mises à jour méthodologiques sont actuellement disponibles en anglais, français et portugais sur les pages de Ressources techniques du site www.hipc-cbp.org. En outre, le travail est presque achevé sur un ensemble de meilleures pratiques des bailleurs de fonds qui a ont été conçues pour aider les pays à maximiser l'harmonisation des bailleurs de fonds avec leurs stratégies de l'aide.

Programme de Formation à Distance

Comme un grand nombre d'étudiants arrive à la fin de leurs cursus, le PRC se prépare pour le premier stage résidentiel. Les stages sont organisés sous forme d'ateliers de deux semaines au cours desquels les étudiants mettent à profit le travail effectué sous les modules déjà achevés pour finaliser les stratégies de la dette et les nouveaux financements et pour analyser les résultats. Les deux stages initiaux s'adresseront aux étudiants anglophones à la mi-novembre et aux étudiants hispanophones en décembre. Les stages pour francophones et lusophones seront organisés en 2008.

Changements de personnel

Le Pôle Dette a récemment recruté trois experts en techniques macroéconomiques :

- **Appolinaire HOUENOU** (Bénin), précédemment chef de la Cellule de la

Recherche et des Statistiques au Ministère du Développement, de l'Économie et des Finances ;

- **Gabriel NGAKOUMDA** (Cameroun), précédemment Directeur adjoint des Opérations financières au Ministère de l'Économie et des Finances ;
- **Gervais Magloire DOUGOPOU** (RCA), précédemment Secrétaire permanent du Comité DSRP au Ministère de l'Économie, de la Planification et de la Coopération internationale.

Le PRC leur souhaite la bienvenue et se réjouit d'avance de leurs contributions au programme.

Activités en perspective

Au cours des prochains six mois, le PRC PPTE mettra en œuvre les activités suivantes :

- 1 La 14^{ème} **Réunion ministérielle des PPTE** à Washington le 19 octobre ;
- 2 **Ateliers régionaux** : Atelier interrégional, Atelier régional du CEMLA sur la Dette intérieure, Atelier de la sous-région des Caraïbes sur le CVD, Atelier régional de formation du Pôle Dette pour les Comités nationaux de la dette et sur la Dette intérieure, 19ème Réunion du Comité exécutif, deux Ateliers du PRC sur la Formation à distance.
1. **Ateliers nationaux** : Bolivie (dette locale pour deux municipalités), République Centrafricaine, Rwanda (Négociation de l'aide) et Ouganda ;
- 3 **Missions institutionnelles/de contrôle** : Bénin, Burkina Faso, RCA, Congo, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Mozambique et Togo ; ainsi que 2 missions, un atelier dans le cadre d'un projet financé par l'UE pour le Guyana et 3 missions dans le cadre d'un projet financé par la Suisse pour le Kirghizistan.
- 4 **Détachements** : mission de 10 jours d'un membre de MEFMI spécialiste de la dette intérieure auprès de DRI et d'un agent MEFMI auprès des IBW ; des détachements d'experts du Pôle-Dette à DRI et un détachement de personnel de CEMLA auprès des IBW sur le CVD.
- 5 **Produits d'information** : Bulletins d'information n° 33 et 34, 4 bulletins électroniques les développements les plus récents sur la gestion de la dette, ainsi que la 12ème publication sur les meilleures pratiques au sein des institutions de gestion de la dette.

MÉCANISMES DE NOTIFICATION



Les pays qui participent au PRC CPE ont enregistré d'importantes avancées dans la collecte d'informations relatives au PRC à travers des enquêtes. Toutefois, avant de se lancer dans les enquêtes, il leur est recommandé d'évaluer la disponibilité et la qualité des données provenant de sources hors enquête. Ces enquêtes ne peuvent pas se substituer aux enquêtes d'entreprise menées dans des petites économies ouvertes, parce que la disponibilité et la qualité des informations qu'elles produisent varient considérablement et ne peuvent pas satisfaire les besoins du gouvernement. Toutefois, les « mécanismes de notification hors enquête » (MNHE) peuvent servir à collecter les informations relatives au PRC de plusieurs manières déterminantes. Celles-ci comprennent : la mise à jour du registre des investisseurs, la définition du cadre de l'enquête, la conception d'un modèle, l'élimination de questions répétitives dans une enquête, l'identification des sujets à étudier au niveau de l'entreprise et au niveau sectoriel au cours d'une enquête, contre-vérifier les informations au niveau de l'entreprise ou des informations globales et fournir des comparaisons croisées lors de l'analyse. Ainsi, les MNHE constituent un axe majeur de la phase actuelle du PRC.

Le présent article examine les principaux types de MNHE (nationaux, régionaux et internationaux) ; les problèmes liés à la disponibilité et à la qualité des données, ainsi qu'aux solutions possibles à ces problèmes ; et les stratégies permettant à ceux qui collectent les données et ceux qui les utilisent de tirer meilleur parti des MNHE.

Dans l'ordre de leur utilité pour le FPC, les MNHE nationaux comprennent les sources officielles (notification directe à travers les contrôles de change, la supervision des activités bancaires, la bourse des valeurs et les agences gouvernementales), les sources privées (notamment les états financiers, les associations du secteur privé) et d'autres (notamment les bailleurs de fonds, les ambassades et les médias). Les MNHE régionaux incluent les informations recueillies par d'autres pays et d'autres organismes régionaux. Les MNHE internationaux incluent les informations recueillies auprès des créanciers ou des investisseurs (par exemple par la BRI ou l'OCDE) - mais celles-ci ont été examinées de manière exhaustive dans le Bulletin d'information n° 31.

1) Les MNHE nationaux

Les MNHE nationaux présentent plusieurs avantages : ils sont moins onéreux par rapport aux enquêtes d'entreprises et peuvent procurer plus rapidement et régulièrement des

informations lorsqu'il existe des systèmes efficaces (notification en ligne par exemple) ou lorsque les contrôles de change sont maintenus (permettant la notification directe à travers le système bancaire), facilitant ainsi l'évolution vers le NSDD (Norme spéciale de diffusion des données). Ils permettent d'effectuer une précieuse confrontation des données de l'enquête. Toutefois, des inconvénients fondamentaux limitent leur pertinence, et en conséquence, leur utilisation par les États : notamment le fait que la libéralisation du change signifie que les principales rubriques ne sont pas suivies ; ils ne sont pas conformes aux normes internationales en matière d'informations ; ils ne sont pas fréquemment respectés et, en conséquence, ne sont pas complets ou crédibles.

Les informations relatives aux activités de **supervision des opérations bancaires et au contrôle de change** sont recueillies par les départements de la Supervision et des changes de la Banque centrale. Elles sont souvent peu qualitatives, avec des définitions qui ne sont pas conformes à la norme MBP5, des rendements incomplets ou erronés, et leur limitation aux transactions onshore exclut les emprunts offshore et à l'intérieur des entreprises, ainsi que les bénéficiaires réinvestis. Toutefois, pour certaines rubriques CPE (telles que les crédits commerciaux onshore à court terme), elles peuvent fournir des données plus fiables que celles des enquêtes initiales au cours desquelles les répondants ne comprennent pas les questions relatives à la dette. Par conséquent, elles constituent une importante source complémentaire d'informations, mais nécessitent des efforts considérables au départ lors des estimations de bureau pour combler les lacunes de données, parallèlement à la formation du personnel des banques et de guichet, ainsi qu'à l'application des mesures relatives à la supervision de notification, de façon à promouvoir des rendements de meilleure qualité. À moyen terme, le GTN doit réviser les formats afin d'améliorer sa conformité à la norme MBP. Il doit également collaborer avec les associations du secteur privé pour expliquer aux répondants la raison pour laquelle on a besoin d'eux, mais sans s'attendre à ce qu'ils remplacent les enquêtes.

Les **bourses de valeurs** fournissent des données accessibles relatives aux rubriques BPM5 qui sont difficiles à recueillir dans le cadre des enquêtes (telles que la valeur de marché d'une action et la dette de portefeuille). Cependant, très peu d'entreprises sont généralement répertoriées et la faible fréquence des transactions peut rendre leur valeur de marché obsolète. *Le GTN doit vérifier la valeur de marché auprès des entreprises et couvrir les sociétés non répertoriées à travers des enquêtes.*

Les états financiers des entreprises sont très utiles pour les contre-vérifications effectuées lors des enquêtes (en particulier pour combler les lacunes et effectuer des estimations de bureau lorsque les entreprises ne répondent pas à toutes les questions). Même si les entreprises sont souvent réticentes à les fournir, ils peuvent être obtenus auprès d'autres agences d'État ou privées. Toutefois, leur conformité à la norme BPM5 et aux normes comptables internationales est souvent limitée ; en outre, même les états financiers vérifiés peuvent contenir des surestimations ou des sous-estimations délibérées ou accidentelles (même si les erreurs délibérées peuvent être réduites avec le temps

s'il est clairement établi que les documents demeurent confidentiels vis-à-vis de l'administration fiscale).

Les informations provenant des **Agences de promotion des investissements** (API) constituent une première source pour créer un registre des investisseurs. Cependant, les entreprises ont admis que les investissements ont souvent peu à voir avec les véritables investisseurs (preuve directe que les entreprises recherchent des exonérations fiscales) ; en conséquence, les listes de l'API peuvent parfois devenir erronées. La qualité des informations des API est généralement douteuse, étant donné que les approbations n'ont rien à voir avec les CPE réels ; leurs classifications ne sont pas conformes à la norme BPM5 ; ils enregistrent les investissements initiaux, mais omettent les bénéficiaires réinvestis et/ou la dette. Par ailleurs, il n'existe aucun suivi régulier pour recueillir les informations subséquentes. En théorie, les API pourraient recueillir des données réelles et rendre leurs formats compatibles avec la norme BPM, mais cela constituerait une démarche parallèle onéreuse, ce qui explique leur préférence d'obtenir les informations par le biais des enquêtes d'entreprises.

Les **ministères opérationnels** stratégiques (tels que le tourisme, l'exploitation minière, l'industrie) font face à des problèmes d'exactitude et de qualité semblables à ceux des API, mais ils peuvent être de précieuses sources d'états financiers.

Les autorités de réglementation et les commissions de privatisation sont mandatées pour rassembler les informations très détaillées et par conséquent, font face à peu de problèmes de qualité. Mais elles n'existent toutefois, que pour très peu d'entreprises. Elles permettent cependant d'effectuer une précieuse contre-vérification des données de l'enquête.

Les associations du secteur privé conduisent d'importantes recherches et peuvent constituer de précieuses sources pour constituer les registres d'investisseurs. Toutefois, elles sont peu à rassembler leurs propres informations, et lorsque c'est le cas, les informations sont limitées à quelques entreprises et ne sont pas conformes à la norme BPM.

Les **médias** nationaux peuvent fournir quelques données (par exemple relatives aux principaux projets étrangers ou locaux, ou aux annonces de profits et de dividendes). Mais elles demeurent partielles, parfois peu fiables et non conformes à la norme BPM5. *Les médias sont plus utiles en tant que source pour le registre des investisseurs et peuvent procurer des informations générales pour la contre-vérification des enquêtes.*

Les ambassades (des pays d'origine et des pays hôtes) peuvent posséder des informations contenant une liste d'investisseurs expatriés (même s'il ne s'agit pas nécessairement de non résidents) qui peut servir à mettre à jour le registre des investisseurs. Certaines recueillent et analysent très en avance des informations, même si celles-ci sont peu susceptibles d'être conformes à la norme BPM5 et servent uniquement à la contre-vérification.

HORS ENQUÊTE POUR LES CPE

2) Les MNHE régionaux et internationaux

Les informations provenant d'autres pays de la région, spécialement les données agrégées d'APE et l'analyse du PRC CPE et d'autres enquêtes APE sont précieuses dans la mesure où elles sont réparties par pays et peuvent souvent s'obtenir facilement sur les sites Internet des institutions nationales. Cependant, il est important de vérifier qu'elles ont été collectées auprès des mêmes sources et suivant les mêmes méthodes (parce que la plupart des pays ne disposent pas de systèmes exhaustifs d'enquête des entreprises) et les informations ne peuvent s'échanger que de manière globale parce le rapprochement au niveau de l'entreprise est bloqué à cause des contraintes liées à la confidentialité. Toutefois, les États doivent contacter d'autres gouvernements ou les organisations régionales du PRC pour obtenir régulièrement des informations et des listes d'entreprises nationales auprès présentant des APE (sans aucune donnée) pour enrichir le registre des investisseurs.

Certaines **organisations régionales** fournissent des données (notamment la BAfD et la BIAD sur les envois de fonds, la BDAE sur la dette) et d'autres déploient des efforts pour mettre en place des bases de données harmonisées au niveau sous-régional (EAC [East African Community] et ECCB [Eastern Caribbean Central Bank] par exemple). **Les États ont la possibilité de moderniser l'utilisation des bases de données.**

Les sources des créanciers internationaux incluent la base de données IDE de l'OCDE, les bases de données BRI-OCDE sur la dette et le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Leur couverture se limite généralement aux membres de l'OCDE. Par conséquent, l'accroissement rapide des flux financiers non OCDE signifie que la couverture est incomplète. La méthodologie a généralement pour but de se conformer à la norme BPM5. Cependant, les sources, les méthodes et la qualité varient d'un pays à l'autre et des rubriques importantes peuvent être omises (notamment la valeur de marché d'une action, les bénéfices réinvestis). Pour faire face aux insuffisances et aux faiblesses, les informations doivent être complétées à l'aide d'autres sources, en sollicitant l'avis du siège de l'OCDE et de la BRI sur les implications de l'utilisation de diverses méthodologies pour effectuer les estimations au bureau.

3) Stratégies à l'intention des statisticiens et utilisateurs

En général, la meilleure stratégie consiste à faire appel à chaque source pour ses meilleurs atouts. Ce qui revient à dire qu'il faut utiliser les API, les associations privées, les ministères opérationnels, les ambassades et les médias pour constituer et mettre à jour le registre ou pour définir des modèles pour les enquêtes ; la bourse des valeurs pour réviser les formulaires afin d'exclure les engagements de portefeuille de dette couvertes par ses rapports ; les organisations qui aident les investisseurs (tels que les API,

les associations privées) et les états financiers pour identifier les problèmes qui existent au niveau de l'entreprise aux fins de suivi à travers d'autres questions et d'autres informations générales à l'échelle nationale (contrôle de change et rapports des activités de supervision des opérations bancaires) et à l'échelle régionale (pays de la région, BRI, OCDE) pour vérifier les rendements des entreprises.

Toutes ces mesures requièrent que les statisticiens qui compilent les informations établissent des rapports institutionnels permanents et précis avec de nombreuses autres parties prenantes, de telle sorte que le Secrétariat du GTN (l'unité de la BdP par exemple) puisse collecter et évaluer la qualité de toutes les informations utiles provenant des MNHE en tandem avec les enquêtes. Les partenaires de mise en œuvre régionaux du PRC CPE peuvent coordonner la diffusion des informations à l'échelle internationale et régionale, le cas échéant à travers un centre multirégional comme le site Internet du PRC CPE.

En règle générale, les MNHE fournissent des informations complémentaires utiles pour des tâches particulières mais ils présentent toutefois de graves insuffisances en matière de conformité et de portée. Bien que les États aient la possibilité de faire un usage plus complet des MNHE pour se conformer aux codes internationaux et aux fins de prise de décisions politiques et de promotion, les enquêtes d'entreprise demeurent la méthode fondamentale de collecte d'informations.

ÉTABLIR UN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

L'*un des objectifs majeurs de la mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des CPE est d'établir un partenariat entre l'État et le secteur privé en matière de contrôle, d'analyse, de diffusion et de conception des politiques. Bien que la plupart des pays du PRC y arrivent initialement à présent en intégrant les représentants des entités privées visées au Groupe de travail national (GTN) constitué des statisticiens, des compilateurs de données et des utilisateurs, ces efforts doivent être soutenus par une intense interaction élargie avec la communauté des affaires.*

Le présent article décrit les avantages de ce type de partenariat pour toutes les parties concernées. Dans la mesure où nombre d'organisations membres du GTN n'entretiennent pas de rapport étroit avec le secteur privé, et par conséquent ne savent pas toujours avec certitude par où commencer, cet article décrit de façon détaillée les différentes

manières dont le secteur privé s'organise à l'intérieur d'un pays et d'un pays à l'autre ainsi que les implications pour les partenariats.

Pourquoi établir un partenariat ?

Le partenariat procure des avantages aux statisticiens et aux utilisateurs des données des secteurs public et privé. L'État a besoin d'informations précises pour promouvoir le dialogue avec les investisseurs dans un contexte de plus en plus dominé par les affaires et pour formuler les politiques de manière concertée et transparente. Il souhaite accroître la confiance des investisseurs vis-à-vis de ses actions et promouvoir un environnement attractif pour les affaires, de façon à attirer un grand nombre d'investissements de qualité.

Les représentants du secteur privé au sein du GTN admettent que la coopération renforce leur influence et leur rôle dans la prise de décisions politiques. Ils utilisent les informations pour prendre les décisions et déterminer les besoins des membres afin de faciliter l'accès aux entreprises communes, à des financements moins onéreux, à des fournisseurs plus

compétitifs ou à des nouveaux marchés. Elle permet également d'améliorer les relations avec le gouvernement et la société civile en promouvant des pratiques plus responsables sur le plan social et environnemental.

Une communauté d'affaires plus élargie nécessite une explication des objectifs pour la collecte des informations, la garantie de la confidentialité, une indication de la manière dont ces informations seront utilisées et la formation pour faire face aux enquêtes qui sont techniquement exigeantes. Ils expriment des opinions sur la politique et s'attendent à ce que leurs points de vue se reflètent dans les décisions et les réponses politiques. Ils s'intéressent à l'analyse des meilleures pratiques en matière de responsabilité des entreprises qu'ils peuvent éventuellement reproduire. Ils s'attendent à ce qu'en retour, le GTN fournisse des informations et une analyse opportunes et de qualité pour servir lors de la prise de décision.

L'organisation du secteur privé

Le terme « association » est utilisé dans le présent

ÉTABLIR UN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ (suite)

article dans un sens générique pour désigner les différentes formes d'association entre les entreprises. La diversité, le degré et l'efficacité des associations du secteur privé varient considérablement d'un pays à l'autre. Par conséquent, l'établissement des partenariats nécessite une enquête approfondie sur les objectifs et l'adhésion des organisations, suivie par le ciblage des associations dont la participation au partenariat est susceptible de procurer un maximum d'avantages communs.

L'adhésion des associations peut être obligatoire ou volontaire. Les associations dont l'adhésion est obligatoire doivent généralement être consultées lorsque le Gouvernement propose de nouvelles lois qui affectent directement leur base économique. Par contre, les associations volontaires attirent les membres par le fait qu'elles permettent aux entreprises d'élargir leurs contacts et de démontrer leur engagement, par exemple vis-à-vis de l'économie locale. Ainsi, même lorsqu'il n'est pas obligé de le faire, le Gouvernement peut, pour ses propres intérêts, consulter les associations volontaires, selon qu'elles sont influentes et représentatives.

Dans la plupart des pays, il existe des associations qui représentent les secteurs prioritaires (finance et industrie) ou les **groupes** prioritaires (exportateurs). Cependant, tous les secteurs ne sont pas représentés par des associations : certains sont « en marge » et ont une influence considérable sur l'économie grâce à leur taille et à leur structure multinationale (exploitation minière ou pétrole) et ne constituent pas des associations, préférant soumettre individuellement leurs points de vue au gouvernement. Cela implique que l'État doit souvent accorder une attention particulière à l'organisation complexe des investisseurs dans les secteurs stratégiques de l'économie.

Il existe dans la plupart des pays des associations **régionales** avec un intérêt commun dans l'économie locale, y compris des sujets importants comme la politique de développement régional et le développement des infrastructures. Une fois de plus, ces dernières doivent être ciblées en fonction de la politique et des priorités régionales du Gouvernement.

Cependant, toutes les associations du « secteur privé » ne sont pas privées. Il existe au Cameroun deux « chambres » du secteur privé dont l'une est financée par l'État et l'autre par des moyens privés. Toutes les deux jouissent d'une importante adhésion et sont mandatées pour représenter les intérêts des membres. En conséquence, le Gouvernement est motivé à travailler avec les deux associations indépendamment de leur source de financement.

Il est possible que l'on trouve peu d'associations dans les petits pays. Dans ce cas, le gouvernement peut tirer meilleur parti en s'appuyant sur d'**influentes investisseurs individuels** pour défendre des intérêts généraux et encourager un partenariat plus étendu (Guyane, Zanzibar). Les initiatives présidentielles ou ministérielles de promotion du commerce ou des investissements visent également des investisseurs individuels avec un profil très avantageux dans le pays et à l'étranger (Ghana, Guyane, Tanzanie) afin qu'elles se joignent aux missions de haut niveau de promotion et de liaison.

Les investisseurs étrangers s'organisent souvent suivant le pays d'origine. Par exemple, des associations britanniques, françaises et sud-africaines sont actives dans plusieurs pays, associant les secteurs et établissant des réseaux par le biais d'un hub dans leur pays d'origine. Certaines associations nationales (telles que les Chambres de Commerce du Nicaragua et des États-Unis) laissent l'adhésion ouverte aux investisseurs locaux afin d'étendre leurs relations commerciales et en matière d'investissement à leur pays d'origine.

Les bailleurs de fonds locaux peuvent s'organiser en réseau avec des investisseurs issus de leurs propres pays et représenter leurs intérêts à travers un attaché commercial. Par exemple, le Haut Commissariat de Grande-Bretagne en Gambie coordonne les réunions de promotion des investissements avec les investisseurs britanniques de passage, l'Association patronale de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Gambie.

Les liens ethniques, religieux ou familiaux constituent des critères communs pour les associations et ce type de communautés ou de groupes peut être très influent au sein de certaines économies. Toutefois, ces liens peuvent être très compliqués et ne pas avoir une structure institutionnelle formelle. Il existe d'importants défis parmi lesquels l'identification des différents groupes asiatiques en Afrique de l'est et le suivi des processus de prise de décisions et de financement au sein de vastes réseaux familiaux d'un pays à l'autre.

En règle générale, les structures représentatives du secteur privé sont très variées. Il existe dans certains pays des organismes de tutelle (Bolivie, Burkina Faso, Ghana, Nicaragua, Ouganda) qui assurent la coordination. Il existe en Bolivie une sous-structure particulièrement fédératrice en dessous de la confédération nationale des employeurs, avec la quasi-totalité des régions et des secteurs qui ont leurs propres associations. En Gambie, il existe plusieurs chambres sectorielles, mais pas d'organisme de tutelle. Cette situation rend la portée de l'exercice et la coopération plus complexe et elle

rend nécessaire un contact bilatéral avec les principaux acteurs.

Efficacité

L'efficacité de ces associations en matière de représentation des intérêts de leurs membres dépend de leurs ressources humaines et financières, leur niveau d'organisation, l'accès aux réseaux de niveau supérieur, la représentativité et l'envergure de leur base économique et la capacité de s'allier à d'autres associations ou groupes d'intérêt. Comme susmentionné, la distinction entre l'adhésion obligatoire et volontaire est secondaire, étant donné que les associations volontaires peuvent être très influentes et efficaces.

Certaines associations sont très bien organisées, avec des départements pour la recherche et la promotion, des budgets plus importants que ceux des agences d'État pour mener des études et publier les résultats, ce qui les rend indépendantes et influentes sur les politiques gouvernementales. À cause de cette sophistication, elles sont généralement amenées à considérer la coopération dans le cadre d'initiatives communes secteur public-secteur privé comme un autre moyen d'accroître leur contribution aux décisions politiques. Cependant, la plupart d'entre elles ne sont pas bien dotées en ressources ou en capacité, en conséquence, elles préfèrent généralement jouir des avantages de la coopération à travers le GTN.

La présente analyse est centrée sur le secteur « formel » - même s'il existe dans tous les pays des **secteurs informels** importants. Généralement, ils sont constitués d'opérateurs de petite à moyenne taille sans APE, mais ils peuvent parfois être bien organisés et axés sur les secteurs, se lançant même dans des transactions liées au FPC. En pareils cas, étant donné que le niveau d'activité peut être élevé par rapport au PIB et aux emplois, les GTN doivent établir des rapports avec certains groupes afin d'avoir une idée générale de la portée et du type des opérations. Les stratégies dans ce domaine très complexe sont en cours d'élaboration dans certains pays (Bolivie, Mexique).

Conclusion

Les GTN peuvent tirer des avantages inestimables d'une couverture plus étendue en coopérant avec une sélection d'associations du secteur privé (davantage de la consultation et du partage des informations par rapport à leur admission comme membres des GTN qui peut rendre la coordination plus lourde). Les prochains articles présenteront les éventuelles stratégies pour l'établissement des partenariats, examineront les stratégies de sensibilisation, les échanges techniques, les pratiques en matière de diffusion, ainsi que la mise en œuvre des recommandations politiques au profit des entreprises et des investisseurs.

ACTUALISATION DES ACTIVITÉS DU PRC CPE

Au cours des trois derniers mois, le PRC CPE a clôturé des cycles en Bolivie et en Ouganda, poursuivi des activités dans d'autres pays, finalisé le vaste programme en perspective dans la Zone Franc et élaboré une méthodologie et des produits d'information.

PROGRES REALISES PAR LES PAYS

Les progrès réalisés par les pays qui participent au programme se présentent comme suit :

- La **Bolivie** a organisé des ateliers de diffusion des résultats de ses plus récentes enquêtes et organisera un atelier de formation avec l'appui du PRC au cours du troisième trimestre.
- Le **Burkina Faso** et le **Cameroun** sont en train de finaliser des plans en vue de la troisième phase en consultation avec la BCEAO et la BEAC
- La **Gambie (Cycle 2)** a finalisé sa base de données et son rapport analytique. Le pays accueillera une autre mission en septembre qui coïncidera avec une mission complémentaire de l'équipe du Module SGDD 2 IDE du FMI.
- **Le Ghana** a confirmé le financement de la Banque mondiale et se prépare en vue d'une Mission d'évaluation de la demande au troisième trimestre ;
- **Le Honduras** a demandé une Mission d'évaluation de la demande et un atelier de Sensibilisation et de Formation au troisième et au quatrième trimestre ;
- **Le Kenya** est en train de finaliser les mécanismes de financement pour une Mission d'évaluation de la demande et s'appête à lancer son premier cycle d'enquête au cours du premier trimestre 2008 ;
- **Le Malawi (Cycle 3)** est en train de finaliser des arrangements pour clôturer le cycle 3 avec la vérification des informations et la rédaction d'un rapport analytique ;
- **Le Nicaragua (Cycle 1)** est en train de planifier la diffusion des résultats et le lancement du prochain cycle au quatrième trimestre ;
- **La Tanzanie (Cycle 3)** a finalisé son rapport analytique après les observations de l'IGMEF et de l'IDE, le pays planifie la diffusion des résultats au cours du troisième trimestre, avec le lancement du prochain cycle d'enquête prévu en septembre ;
- **L'Ouganda (Cycle 5)** a lancé son Cycle 6 en juin, après un atelier de diffusion et de sensibilisation, ainsi qu'une formation

des enquêteurs en mai. Le taux de réponse s'établissait à environ 30% en fin juillet. La diffusion est prévue au quatrième trimestre 2007 ;

- **Les candidats au PRC** : les États des Caraïbes, l'Éthiopie, le Liberia, le Rwanda, le Sierra Leone et la Zambie ont tous manifesté leur intérêt pour la participation ou le retour au PRC. Tous ces pays examinent actuellement des propositions avec les bailleurs de fonds et les partenaires du PRC.

METHODOLOGIE ET LOGICIEL

Le PRC a élaboré une méthodologie en phase avec le plan décrit dans le Bulletin d'information n° 31. Il a finalisé la méthodologie relative aux mécanismes d'établissement de rapports hors enquêtes qui avait été identifiée comme étant prioritaire pour la Phase 3.

Dans le cadre du suivi des priorités identifiées au cours de la dernière réunion du Comité exécutif, il a poursuivi son travail d'élaboration d'une stratégie de sensibilisation et de diffusion avec une série de documents centrés sur l'établissement de relations entre l'État et le secteur privé. Le premier de ces documents porte sur l'organisation du secteur privé, qui a des implications sur les mécanismes de liaison d'un pays à l'autre. Ces documents feront partie du Manuel du GTN qui pourra être téléchargé sur le site www.fpc-cbp.org ; en outre, ceux mentionnés ci-dessus sont présentés dans ce bulletin d'information (voir l'article de la page 13).

EIS continue à travailler sur le Manuel technique pour les concepteurs de logiciels pour soutenir le transfert aux États du logiciel commun du PRC CPE. La version actuelle du logiciel commun du PRC CPE (Version 1.79.7.2) et son Manuel de l'utilisateur peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du concepteur : www.evinsol.co.uk/software/dfi (le nom de l'utilisateur et le mot de passe sont requis). MEFMI a accueilli un atelier pour plancher sur la conception de son logiciel pour la région en juillet.

GOVERNANCE ET LIAISON

Le PRC travaille en étroite collaboration avec l'équipe du Module SGDD 2 IDE du FMI, tout en assurant la coordination pour la Gambie (avec une mission commune en vue), le Ghana et le Kenya. Les discussions sont en cours avec le Secrétariat du Commonwealth sur le prochain travail commun avec le Botswana et d'autres pays.

PRODUITS D'INFORMATION

- Le **site Internet du PRC-FPC** (www.fpc-cbp.org) continue d'être mis à jour toutes les 6 semaines et la dernière mise à jour a été effectuée en juillet ; elle contient donc les dernières évolutions intervenues dans les pays du PRC et les initiatives y afférentes.
- **Le Bulletin d'information n° 31** peut actuellement être téléchargé sur les pages à accès libre du site Internet.
- **Le communiqué #14** a été publié en juillet et peut actuellement être téléchargé sur le site Internet. Le numéro 15 sera publié en août. Pour les demandes d'abonnement, veuillez contacter dfi@dri.org.uk.

PROGRAMME DE TRAVAIL À VENIR

Au prochain trimestre, le PRC-FPC mènera les activités suivantes :

- Finalisation des programmes régionaux élargis en Zone Franc, en Amérique Latine et aux Caraïbes, lancement du programme de la Zone Franc avec un atelier régional de formation des formateurs ;
- Missions d'évaluation de la demande (Ghana, Honduras, Kenya), missions d'appui technique (Bolivie, Gambie), atelier de diffusion (Nicaragua) et ateliers mixtes de diffusion/lancement (Malawi, Tanzanie) ;
- Poursuite de l'assistance à distance aux pays participants ;
- Poursuite de l'assistance aux pays qui cherchent à participer au PRC ;
- Poursuite du travail sur la méthodologie et de la production des produits d'information ;
- Finalisation et début de la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion et de sensibilisation ;
- Organisation de la 8ème réunion de son Comité directeur à Accra.

QUESTIONS TECHNIQUES SUR L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

QUELS SONT LES CRITÈRES QUI PERMETTENT À LA BANQUE MONDIALE DE CONSIDÉRER LES PERFORMANCES DES PAYS COMME BONNES, MOYENNES OU MÉDIOCRES DANS LE CADRE DU CVD ?

L'attribution de la notation bonne, moyenne ou médiocre aux performances institutionnelles et politiques d'un pays dans le cadre du CVD se fonde sur les performances IARI de la Banque mondiale. L'Indice d'Allocation des Ressources IDA (IARI) se base sur les résultats annuels de l'indice d'évaluation politique et institutionnelle des pays qui concerne les pays éligibles à l'IDA. Cet indice détermine dans quelle mesure le cadre politique et institutionnel d'un pays est favorable à une croissance durable et la réduction de la pauvreté, à l'aide des seize critères qui portent sur la gestion économique (notamment la politique de la dette), les politiques structurelles, les politiques d'intégration et de justice sociale, ainsi que sur la gestion du secteur public. Les détails sont disponibles à l'adresse <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/73153-1181752621336/CPIA06CriteriaA2.pdf>.

Les performances enregistrées pour chaque groupe de critères sont ensuite pondérées et une moyenne générale pondérée détermine la notation du pays. En ce qui concerne le CVD, l'on considère que les États ont des mauvaises performances lorsque leur note générale IARI est inférieure ou égale à 3,25 ; tandis que la performance est bonne lorsque la note générale est supérieure ou égale à 3,75. Un pays a des performances moyennes lorsque son score varie entre 3,25 et 3,75.

Les notations IARI pour 2006 ont récemment été publiées sur le site Internet de la Banque mondiale (rendez-vous sur www.worldbank.org et suivez le chemin [Home](#) > [About Us](#) > [IDA](#) > [Performance Assessment](#) > [IRAI 2006](#)). Le tableau ci-après propose une synthèse du classement 2006 des pays PPTE et post-PPTE.

Bien que les performances d'un grand nombre de pays PPTE et post-PPTE aient évoluées entre 2005 et 2006, les seuls pays dont le classement a changé sont les suivants :

- La performance du Burkina Faso et du Sénégal a baissé de bonne à moyenne, tandis que celle du Cameroun est passée de moyenne à médiocre ;
- La Mauritanie a progressé de médiocre à moyenne et le Nicaragua de moyenne à bonne.

Par conséquent, la viabilité de la dette de ces pays est actuellement évaluée sur la base de divers seuils, parce que, à l'heure actuelle, le FMI et la Banque mondiale utilisent les scores annuels IARI pour classer les pays. Cependant, dès que ces institutions auront des informations sur trois ans, elles passeront à des moyennes de 3 ans, réduisant ainsi l'instabilité.

Évaluation institutionnelle et politique sur la base des performances IARI en 2006

Bonne	Ghana ; Honduras ; Nicaragua ; Tanzanie ; Ouganda
Moyenne	Bénin ; Bolivie ; Burkina Faso ; Ethiopie ; Guyane ; Kenya ; Kirghizistan ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Mauritanie ; Mozambique ; Népal ; Niger ; Rwanda ; Sénégal ; Zambie ; Comores ; Rép. dém., Congo ; Rép., Congo ; Côte d'Ivoire ;
Médiocre	Angola ; Burundi ; Cameroun ; République Centrafricaine ; Tchad ; Érythrée ; Gambie ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Haïti ; São Tomé & Príncipe ; Sierra Leone ; Soudan ; Togo

Source : Banque mondiale

UTILISATION DE DEBT-PRO® POUR SIMULER LES RÉSULTATS DE LA VA/RÉSULTATS DES EXPORTATIONS SUR LE MODÈLE CVD

Debt-Pro® peut être utilisé pour simuler la méthodologie du CVD permettant de calculer la VA de la dette en entrant des projections appropriées du taux de change pour convertir les monnaies des prêts en dollars EU et la valeur actualisée commune de 5% pour toutes les monnaies. Les étapes suivantes doivent être suivies :

- Pour créer des projections en dollars EU en utilisant des taux de change projetés, entrer les taux de change futurs à la Section 4 de la Fiche de référence pour les années concernées par la projection, en commençant par la Colonne J ;
- Pour utiliser la valeur actualisée commune de 5 %, au lieu des taux TICR spécifiques, entrer 5 % pour toutes les monnaies dans la colonne Taux TICR à la Section 4 de la feuille de calcul de référence, Colonne G.

- Entrer la réorganisation appropriée de la dette (le cas échéant), les nouveaux emprunts extérieurs, les nouveaux dons et les nouvelles hypothèses de suppléments dans un fichier de la stratégie Debt-Pro®.
- Entrer les projections macro appropriées dans la feuille de calcul Macro de la base de données.

Les résultats de la VA calculée à l'aide de Debt-Pro® avec les taux de change projetés et un taux TICR de 5 % seront similaires à ceux obtenus pour le cas de référence en utilisant le modèle du CVD.

En ce qui concerne la méthodologie du CVD, le dénominateur des exportations diffère avec celui des PPTE sur deux aspects. Premièrement, il utilise les biens, les services et le revenu des facteurs (notamment les recettes de facteurs) au lieu des biens et

services non-facteurs. Ainsi, pour simuler des résultats sur le modèle du CVD, il est nécessaire de déplacer les recettes des facteurs de leur ligne séparée dans la feuille de calcul Macro de la base de données Excel sur la dette pour les ajouter aux exportations de biens et aux services non-facteurs. Deuxièmement, le CVD utilise l'année en cours des exportations au lieu de la moyenne de trois ans comme dans le cas de la méthodologie PPTE. Il est facile dans le rapport DSAREPS Excel de Debt Pro® de recalculer les ratios en utilisant des données annuelles.

Lors de l'analyse de ces ratios, s'assurer que la couverture de la dette est appropriée (par exemple la dette publique ou la dette publique et privée) en consultant les notes de bas de page dans les rapports.